

COMMUNE  
**SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation : 08/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Léger de Montbrillais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BATTY Philippe, Maire de Saint-Léger-de-Montbrillais.

Etaient présents : Mmes Mrs BATTY Philippe, RAGOT Valérie, HUPON Guillaume, MALBRAND Guy, ALIX Marie, BELLAMY Pascal, FOUQUET Emmanuelle, FULNEAU Franck, GONCALVES DO REGO Marie-Line et SAMPIC Amélie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BAILLERGEAU Agnès, ayant donné pouvoir à RAGOT Valérie.

Mme ALIX Marie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 8 novembre 2022
- Décision modificative budgétaire – Régularisation compte imputation
- Renouvellement du contrat d'assurance du personnel pour 2023
- Propositions immobilières
- Prévisions budgétaires des besoins 2023
- Questions diverses

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le dernier procès-verbal de réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, n'émet pas d'observation et approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 8 novembre.

DELIBERATION N° D2022/38 :

**ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification au budget afin d'avoir les crédits nécessaires dans les bons comptes d'imputation. Monsieur le Maire propose d'autoriser une décision modificative au budget principal de l'exercice 2022.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Chap. 21 Art. 2131 – Bâtiments publics (Opé 164)	+ 6 300 €	
Chap. 21 Art. 2132 – Bâtiments privés (Opé 164)	- 6 300 €	
Total	0 €	

### **CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL - CNP**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat d'Assurance statutaire CNP concernant l'assurance à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL arrive à expiration le 31 décembre 2022 et qu'il y a lieu de renouveler ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le renouvellement de ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et ordonnancer le paiement correspondant.

### **PROPOSITIONS IMMOBILIERES**

Monsieur le Maire présente une offre immobilière pour un terrain et un bien immobilier sur la commune. Une réflexion doit être menée sur l'opportunité et l'intérêt communal.

### **PREVISION BUDGETAIRES ET BESOINS 2023**

Le conseil municipal passe en revue les différents besoins et projets pour 2023 à estimer :

- Installation eau-chaude lavabo de la maternelle
- Rideaux thermiques et occultants à l'école
- Remplacement d'un poteau incendie Rue de la Roche
- Reprise de concession au cimetière
- Voirie
- Remplacement projecteur stade en LED
- Feu d'artifice
- Voute de l'église
- Matériel informatique pour le point numérique à l'agence postale
- Camion benne
- Récupérateur d'eau

Certains ont déjà fait l'objet de devis.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Suivi avancement projet bar-multiservices : Lancement de la consultation des entreprises fin décembre, début des travaux fin février début mars.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.

Fait et délibéré les heure, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Saint Léger de Montbrillais,  
Le 19 décembre 2022.  
Le Maire, Philippe BATTY

La secrétaire de séance,  
Marie ALIX

*Signé*



ARRONDISSEMENT  
**CHATELLERAULT**

DEPARTEMENT  
**VIENNE**

CANTON  
**LOUDUN**

COMMUNE  
**SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS**

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal le 13 décembre 2022

Délibération n°	Objet	Décision
D 2022/38	Décision modificative budgétaire	<i>Approuvée</i>
D 2022/39	Renouvellement du contrat CNP d'assurance du personnel	<i>Approuvée</i>